

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024
N° 2024.09.16

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 septembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, André WALTER

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE représenté par Hervé GRANDJEAN
Christine LECHEVALLIER représentée par Jean-Paul CUZIN
Josiane TOURNEBIZE représentée par Aline FAYE
Vivien GOURBEYRE représenté par Jean-François VIGUÈS
Isabelle FOURTIC représentée par Hélène VEILHAN

Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICE
ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE BEAUMONT
REGULARISATION DES FICHES SECTORIELLES 2023
FICHES SECTORIELLES 2024
VIABILITE HIVERNALE 2023-2024**

Vu la convention du 21 décembre 2016, et ses avenants, signés entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Beaumont concernant la mise à disposition des services techniques de ville,

Vu la convention du 22 mars 2017 signée entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Beaumont concernant la mise à disposition du Service « Ressources, Fiscalité, Prospective » de Clermont Auvergne Métropole,

Vu la convention du 14/12/2021 signée entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Beaumont fixant les conditions d'exercice de la viabilité hivernale entre ces deux collectivités,

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 05 septembre 2024,

Considérant que le constat qualitatif et quantitatif des services mis à disposition de la Métropole, établi conjointement entre la Commune et la Métropole, fait apparaître quelques ajustements pour 2023,

Considérant que le prévisionnel 2024 a quant à lui été élaboré en fonction des coûts constatés au compte administratif 2023,

Considérant l'arrêt des comptes liés à la viabilité hivernale pour la période 2023-2024 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

- **DE VALIDER** les fiches sectorielles de régularisation 2023 jointes à la présente délibération,
- **DE PROCEDER** aux régularisations correspondantes,
- **DE VALIDER** les fiches sectorielles 2024, précisant les montants prévisionnelles, également jointes à la présente délibération,
- **DE VALIDER** le montant valorisable au titre de la viabilité hivernale 2023-2024.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 063-216300327-20240917-CC2024_09_16-DE

Fiche sectorielle de mutualisation 2024

Mise à disposition des Services techniques de la Commune de Beaumont au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Pour la commune de Beaumont :

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire/Service Espaces Verts

Directeur / Chef de service : Nicolas BORIE / Bastien NEFF

Référent avec la Métropole : Kevin ROLAND

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité

Directeur / Chef de service : Monsieur Gilles Michel

Référent avec la commune : Monsieur Olivier Astruc, responsable du Pôle de proximité

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des espaces verts sur l'emprise des voiries communautaires.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2024

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2023 actualisés au vu du budget primitif 2024

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des espaces verts sur emprise voirie		161 000 €		30 000 €	64 000 €	255 000 €
					Total annuel	255 000.00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **255 000.00 €**

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien des espaces verts sur voiries

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des espaces verts sur l' emprise des voiries métropolitaines.

Prévisionnel 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des espaces verts	198 000.00 €	50 000,00 €	248 000.00 €
TOTAL			248 000.00 €

Coût réel pour 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des espaces verts	193 843.98 €	44 330.14 €	238 174.12 €
TOTAL			238 174.12 €

L'écart entre le prévisionnel 2023 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à - 9 825.88 €.

Fiche sectorielle de mutualisation 2024

Mise à disposition des Services Techniques de la Ville de Beaumont au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016

Pour la Ville de Beaumont:

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire/Parc Véhicules
et Matériels
Directeur / Chef de service : Messieurs Nicolas BORIS /Thierry ROCHON
Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur Kevin ROLAND

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité
Directeur / Chef de service : Monsieur Gilles MICHEL
Référént avec la commune : Monsieur BOUCHEIX Romain – Gestionnaire de flotte de véhicules

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules métropolitains et nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Le service mis à disposition assurera les missions suivantes :

- Entretien des véhicules, leurs réparations, la fourniture de carburants, la gestion des sinistres et des infractions au code de la route,
- La gestion des contrats d'acquisitions des matériels et de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement courant du parc.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023:

Activités	ETP	Masse salariale	Dépenses directes	TOTAL
Entretien des véhicules et gestion	0.10 ETP	4 520 €	28 500.00 €	33 020.00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 33 020.00 euros.

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2023

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien des véhicules métropolitains

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des véhicules métropolitains.

Prévisionnel 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des véhicules	4 500.00 €	28 260.00 €	32 760.00 €
TOTAL			32 760.00 €

Coût réel pour 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien des véhicules	4 480.67 €	24 659.78 €	29 140.45 €
TOTAL			29 140.45 €

L'écart entre le prévisionnel 2023 et le coût réel du service de mise à disposition s'élève à **- 3 619.55 euros**.

Fiche sectorielle de mutualisation 2024

Mise à disposition des Services techniques de la Commune de Beaumont au profit de Clermont Auvergne Métropole Patrimoine Bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Pour la commune de Beaumont ;

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Aménagement du Territoire
 Directeur / Chef de service : Monsieur Nicolas BORIE
 Référent avec la Métropole : Monsieur Kevin ROLAND

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale
 Email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu
 Chef de service : Madame Lucie LEROY-SCHMITT
 Référent avec la commune : Madame Lucie LEROY SCHMITT

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien du patrimoine métropolitain, à savoir la médiathèque René-Guy Cadou et du pôle de proximité.

Le service mis à disposition assure :

Prestation nettoyage des locaux du Pôle de proximité (il devra être précisé le nombre d'heure effectuée)

- pour le pôle de proximité et la médiathèque René-Guy Cadou : la fourniture de fluides (eau, électricité, chauffage) l'assurance des bâtiments, la maintenance des installations (chauffage, alarme, ascenseur, porte, vérification des installations électriques,...), l'entretien des bâtiments (matériel P/travaux d'entretien), entretien des espaces verts.

Sont exclus de la convention de mutualisation :

- Prestation de nettoyage des locaux de la médiathèque René-Guy Cadou.
- Téléphonie et internet

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2024

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2023 actualisés au vu du budget primitif 2024

Activité	Équipe de terrain			Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Médiathèque René-Guy Cadou	0.00	...0.. Heure(s) / semaine	Ménage pris en régie CAM	24 410.00 €	24 410.00 €
Pôle de proximité		(source DPGF Marché nettoyage)	984.00 € TTC	33 217.00 €	34 201.00 €
Total annuel					58 611.00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **58 611 euros**.

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien du patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 09 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2016

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Beaumont a été conclue pour l'entretien des bâtiments métropolitains situés à Beaumont

Prévisionnel 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti (Médiathèque)	938.00 €	29 155.88 €	30 093.88 €
Entretien du patrimoine bâti (Pôle de proximité)	126.00 €	28 137.29 €	28 263.29 €
TOTAL			58 357.17 €

Coût réel pour 2023

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti (Médiathèque)	938.00 €	21 026.08 €	21 964.08 €
Entretien du patrimoine bâti (Pôle de proximité)	126.00 €	30 450.51 €	30 576.51 €
TOTAL			52 540.59 €

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à – 5 816.58 euros .

Fiche sectorielle de mutualisation 2024

Mise à disposition du service « Ressources, Fiscalité, Prospective » de la Direction de la Stratégie Financière métropolitaine au profit de la Ville de Beaumont

Délibération du Conseil communautaire en date du 31 mars 2017

Délibération du Conseil municipal de Beaumont en date du 22 mars 2017

Pour la Métropole :

Direction de la Stratégie Financière : Françoise BOURGEADE
Service mis à disposition : Service Ressources, Fiscalité, Prospective
Chef de service : Antoine PICARD
Réfèrent du service mis à disposition : Marjorie AUBERT

Pour la Ville de Beaumont :

Direction/service de rattachement : Direction Générale des Services / Service Finance
DGS / chef de service : Nelly MAGNIER / Kevin ROLAND
Réfèrent avec la Métropole: Kevin ROLAND – Service Finance.

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Beaumont au service « Ressources, Fiscalité, Prospective » concernent :

- la gestion des contrats d'emprunts,
- la production des états de dette annuels,
- l'établissement des échéanciers pour le remboursement des emprunts,
- la gestion de la dette garantie.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2024

Prévisionnel 2024	ETP	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Gestion des contrats d'emprunts et production des états de dette	2,5 jours,	750 €	1 117.00 €	1 867.00 €
Total				1 867.00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **1 867.00 euros**.

Fiche sectorielle de mutualisation Régularisation 2023

Mise à disposition du service « Ressources, Fiscalité, Prospective » de la Direction de la Stratégie Financière métropolitaine au profit de la Ville de Beaumont

Délibération du Conseil communautaire en date du 31 mars 2017

Délibération du Conseil municipal de Beaumont en date du 22 mars 2017

Pour la Métropole :

Direction de la Stratégie Financière : Françoise BOURGEADE
 Service mis à disposition : Service Ressources, Fiscalité, Prospective
 Chef de service : Antoine PICARD
 Référent du service mis à disposition : Marjorie AUBERT

Pour la Ville de Beaumont :

Direction/service de rattachement : Direction Générale des Services / Service Finance
 DGS / chef de service : Nelly MAGNIER / Kevin ROLAND
 Référent avec la Métropole : Kevin ROLAND – Service Finance.

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Beaumont au service « Ressources, Fiscalité, Prospective » concernent :

- la gestion des contrats d'emprunts,
- la production des états de dette annuels,
- l'établissement des échéanciers pour le remboursement des emprunts,
- la gestion de la dette garantie.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Prévisionnel 2023	ETP	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Gestion des contrats d'emprunts et production des états de dette	2,5 jours,	750 €	638 €	1 388.00 €
Total				1 388.00 €

Réels pour l'année 2023 :

Réel 2023	ETP	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Gestion des contrats d'emprunts et production des états de dette	2,5 jours,	750 €	1 117.00 €	1 867.00 €
Total				1 867.00 €

L'écart entre le prévisionnel 2023 et le coût réel du service de mise à disposition s'élève à + 479 €.

**VIABILITE HIVERNALE
2023/2024
(du 18.11.2023 au 16.03.2024)**

MASSE SALARIALE

Titulaires : 19 585.27 €

2024 : 2 Formations Conduite Poids Lourd uniquement pour VH : 4 080 € TTC

Sous-total masse salariale : 23 665.27 €

MATERIEL

IVECO CK-888-PW : 851.50 €

IVECO DZ-173-VM : 1 200 €

MASTER BZ-830-DC : pas de retracement dans les centres d'analyses.

DACIA CC-028-MC : 296.42 €

KANGOO CL-608-SC : 378.28 €

MERCEDES 3938-XN-63 : 417.36 €

IVECO SALEUSE : DN-022-MX : 3 001,10 €

GOUPIL : FV-643-PQ : 735.16 €

PIAGGIO PORTER CL-596-RV : pas de retracement dans les centres d'analyses.

REFORM GQ-966-FJ : 250 €

Sous-total matériel : 7 129.82 €

TOTAL GENERAL : 30 795,09 €